

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 57 (1906)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

possibilité, calculée au moyen de comptages intégraux qui sont la base la plus sûre pour déterminer le capital forestier et son revenu.

Nous formons le vœu que l'usage de cette méthode se généralise de plus en plus et que d'autres administrations inscrivent ce principe dans leurs règlements d'aménagements.

Morges, le 30 juillet 1906.

J.-J. de Luze,
inspecteur forestier.



Affaires de la Société.

Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 8 octobre 1906, à Zurich.

Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Muret, excusé. Ensuite de la démission de M. Fankhauser, une nouvelle constitution du Comité devient nécessaire. Celui-ci est composé de la façon suivante :

M. le Prof. Engler, président.

M. Enderlin, inspecteur forestier cantonal, vice-président.

M. Muret, " " secrétaire.

M. von Arx, " " caissier.

M. le Dr. Fankhauser, membre adjoint.

1° Faisant suite à la décision de l'assemblée générale, relative aux conférences forestières, le Comité adressera aux Sociétés intéressées une circulaire indiquant le nom des conférenciers disponibles et les sujets proposés.

2° Il est pris note de l'ouverture d'un concours avec prime, pour l'année 1907 (vide plus loin).

3° Le président et le secrétaire sont chargés de rédiger la lettre à adresser au Département fédéral de l'Intérieur, touchant l'enquête sur les besoins en bois d'œuvre de la Suisse.

4° Un membre du Comité est désigné pour rapporter dans la prochaine séance du Comité sur la motion Glutz-Badoux : forêts à conserver à l'état vierge.

5° Il en est de même au sujet de la motion Ferrier, tendant à ce que les travaux et les rapports présentés à l'assemblée générale, soient imprimés à l'avance et distribués aux membres de la Société.



Concours de 1906/07.

Sujet.

„Quelles sont les mesures pratiques, propres à abaisser à un niveau raisonnable, les prix trop élevés des plants forestiers, en usage dans certaines régions de la Suisse.“

Les travaux présentés ne devront pas dépasser 1^{1/2} feuille d'impression. Ils devront être adressés, avant le 1^{er} juin 1907, au président du Comité permanent. Le jury disposera d'une somme de 600 francs pour récompenser les travaux les plus méritants.



Communications.

Un caprice de la nature.

Lorsqu'on parcourt tel perchis d'épicéa issu d'une plantation au cordeau, en présence de ces lignes interminables, de ces tiges trop nues, mal affermies, semblables à des aiguilles à tricoter, de ces couronnes insuffisantes, étiolées, de cette uniformité monotone du peuplement l'on est saisi d'une irrésistible aversion et l'on sent que là le forestier a fait fausse route. D'ailleurs plus n'est besoin de faire le procès des plantations d'épicéa à l'état pur alignées au cordeau. Non seulement la jeune génération les trouve ennuyeuse et en condamne le principe au point de vue esthétique, que les sommités forestières ont par trop négligé autrefois; mais l'expérience pratique elle-même a prouvé que sous le rapport de l'accroissement et de l'état sanitaire, ces plantations par leur origine artificielle étaient marquées du cachet d'infériorité et affectées de germes morbides. Combien de perchis malingres et rachitiques sont sortis de ces cultures forcées! Enracinement insuffisant, couronnes amaigries se réduisant souvent à un mouchet de branches au bout d'une perche anémique, maladies cryptogamiques et dégâts d'insectes, tels sont les phénomènes déconcertants qui ont accompagnés trop souvent la lamentable existence de mainte forêt d'épicéa, créée de toutes pièces par la plantation.

Lorsqu'on ne considère l'épicéa que comme membre de cette malencontreuse association exclusive avec ses semblables, l'on est tenté de voir en lui un arbre ennuyeux, sans caractère propre et sans élasticité de forme. Il semble que tous les épicéas doivent se ressembler comme les œufs d'un panier. Et pourtant il n'en est pas ainsi. Pour qui a eu le loisir d'observer l'épicéa dans ses stations naturelles — il en a plusieurs — et de suivre cette essence dans toutes les phases de son développement, depuis le brin de semis plus délicat qu'un brin d'herbe, jusqu'à l'imposante colonne cylindrique des forêts jardinées ou jusqu'à la poétique „Chotte“ de nos pâturages, il est évident que l'épicéa est tout le contraire d'un arbre sans caractère particulier. Sa vigueur bien plutôt est inépuisable, elle s'accroît avec les difficultés à surmonter, et ses facultés d'adaptation sont multiples et variées.

Cette variabilité si prononcée de l'épicéa a fait l'objet d'une étude très documentée de M. le docteur C. Schröter*, professeur de botanique

* Über die Vielgestaltigkeit der Fichte. Zürich 1898.